

\$3 de l'heure, s'ils n'ont pas de travail. Quant au patron, il ne peut se tirer d'affaires, si ses employés ne travaillent pas. Et l'État ne peut obtenir ses 4½ milliards de recettes, si les industries du pays ne fonctionnent pas. A mon sens, notre régime économique et notre gouvernement ne permettent qu'une solution sensée. Qu'on écarte la feinte, le boniment et les illusions gratuites, pour envisager la situation telle qu'elle se présente à nous; qu'on tienne compte de l'avertissement qu'elle comporte, qu'on se concerte.

Même si vous pensez que les syndicalistes ont tort, donnez-leur l'occasion d'exposer leur point de vue, et ne les faites pas venir ici pour se rencontrer, pendant une heure et demie avec le cabinet. Que les chefs du mouvement syndicaliste, les représentants des patrons et du Gouvernement, qui a l'autorité suprême sur ce qui se passe dans le pays, se réunissent pour étudier la question, en tenant compte des réalités, et l'on verra ce qui en résultera. J'ai mentionné au début de mes observations, un ouvrage dont le premier ministre suppléant était l'ingénieur-conseil et auquel j'ai travaillé dans les années vingt. Quand le plancher du compartiment s'est effondré, les ingénieurs se sont mis à le réparer en commençant par le haut.

M. Argue: C. D. ne s'effondre jamais.

M. Winch: La sécurité de plus d'un demi-million de personnes s'est déjà effondrée. Commençons donc par le haut, pour vérifier ce qui s'est passé et tracer nos plans. Qu'est-ce qui correspond à ce "haut" chez-nous? C'est le Parlement, qui malheureusement est dominé par le Gouvernement. C'est donc le Gouvernement qui doit commencer par le haut, et agir. Depuis 1945, il n'a jamais tenu ses promesses.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je préviens le député que son temps de parole était épuisé à 9 heures 04.

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question de privilège? Je vous laisse le soin de décider s'il s'agit bien d'une question de privilège.

Je pourrais relever bien des choses dans le discours qui vient d'être prononcé; mais je me dois de protester contre une affirmation. Ni le chef suppléant du Gouvernement, le ministre du Commerce, ni le ministre du Travail n'ont critiqué les chefs fort respectés du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du travail, l'autre jour, ni aucun membre de leurs groupements syndicaux.

M. Winch: Je n'ai pas mentionné le premier ministre suppléant. J'ai parlé de ce qu'avait dit le député de Témiscouata.

M. l'Orateur: Le député de Red-Deer!

M. Winch: Puis-je terminer ma phrase?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Si la Chambre y consent à l'unanimité, très bien. Est-ce convenu?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Des députés disent non!

M. Winch: Je voudrais simplement terminer ma phrase. Que le Gouvernement prenne...

Des voix: Règlement!

M. Argue: Écoutez les clameurs des démocrates!

M. l'Orateur: Il conviendrait peut-être de dire que, lorsque je me suis levé la première fois, c'était pour informer le député que son temps de parole était épuisé à 9 heures et 4 minutes. Il était alors passé 9 heures et 6 minutes. Il avait déjà bénéficié de deux minutes de plus que les 40 minutes réglementaires et cela lui avait été accordé du consentement unanime de la Chambre, puisque personne n'avait invoqué le Règlement.

M. Winch: J'apprécie votre indulgence.

M. l'Orateur: Quand l'Orateur prend la parole, les députés ne devraient pas se lever, même pour s'adresser à lui. Le député a demandé l'autorisation de poursuivre son exposé. J'ai demandé aux membres de la Chambre s'ils demandaient leur consentement et ils ont répondu par la négative. Je signalerai que, dans ce cas, le député n'a même pas le droit de prendre la parole pour essayer de terminer une phrase. Entendons-nous bien sur ce point. Le député de Red-Deer peut maintenant continuer.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, le problème du chômage au Canada retient depuis deux jours l'attention des députés. Ce fait indique, semble-t-il, que beaucoup de députés estiment que le problème a pris des proportions très graves. Il m'apparaît donc que tous nous avons un devoir à cet égard.

Certaines attitudes qu'on a prises relativement à ce problème de l'heure m'ont étonné. Je dois poser une question au Gouvernement. Jusqu'à quel point un problème de cette nature doit-il devenir grave pour que le Gouvernement le considère comme tel? Le ministre du Travail a déclaré, il est vrai, que tant que nous avons un chômeur, le problème est grave pour cette personne. Je suis de son avis. Mais, considérant la question sur le plan national, je demande jusqu'à quel point le problème doit devenir grave pour que le Gouvernement estime qu'il a pris des proportions graves.